



COUR D'APPEL DE CHAMBERY
TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ALBERTVILLE

M. Guy PETIT-DEMANGE
Mme Claire PETIT-DEMANGE
8728 route de Pralognan
73350 PLANAY

Albertville, le 2 avril 2024

N/Réf. : PR/2024 – 024

Objet : réponse à votre demande de "règlement d'arbitrage"

M,
Mme,

Je fais suite au dépôt de votre requête le 2 avril 24 visant à voir participer le Tribunal Judiciaire d'Albertville à une procédure d'arbitrage au regard de fautes délictuelles que vous évoquez, liées à une enquête préliminaire puis aux conséquences de la procédure d'instruction toujours en cours vous concernant tous deux.

Je vous confirme les propos tenus lors de notre entretien de cet après-midi, à savoir que la responsabilité de l'Etat peut effectivement être engagée dans certains cas pour faute lourde, mais il convient alors d'agir conformément aux dispositions de l'article L 141-1 du code de l'organisation judiciaire. Il vous appartient dans ce cas de saisir un avocat et d'agir contre l'agent judiciaire de l'Etat, le Tribunal n'ayant pas de personnalité juridique.

J'ai cependant attiré votre attention sur le fait que l'instruction est toujours en cours au sein de la juridiction et que la démonstration de fautes telles que vous les évoquez, liées à l'illégitimité prétendue de cette procédure pénale, dépend de la suite donnée à celle-ci.

Voici la réponse que je m'étais engagée à vous faire par écrit, reprenant les explications orales données cet après-midi.

Je vous prie, Madame, Monsieur, Maîtres, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération distinguée.

La présidente
Anne CHAMBELLANT



Tribunal Judiciaire
5 Avenue des Chasseurs Alpains
CS 10125
73208 Albertville Cedex
Tél 04 79 32 43 14
sec.p.tj-albertville@justice.fr

copie pour info: juge d'instruction
procureur de la république